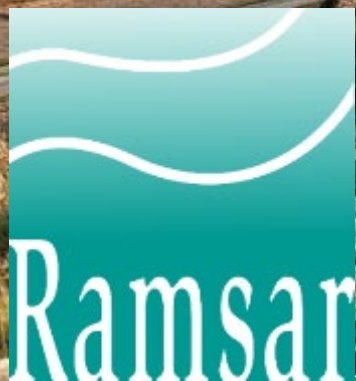


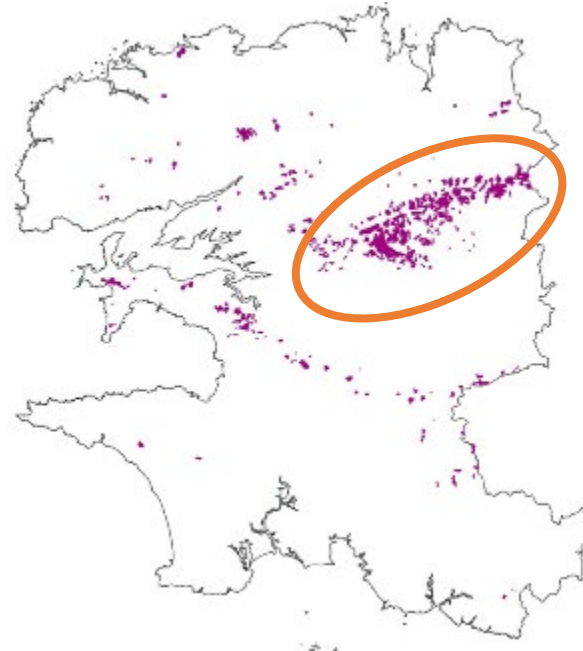
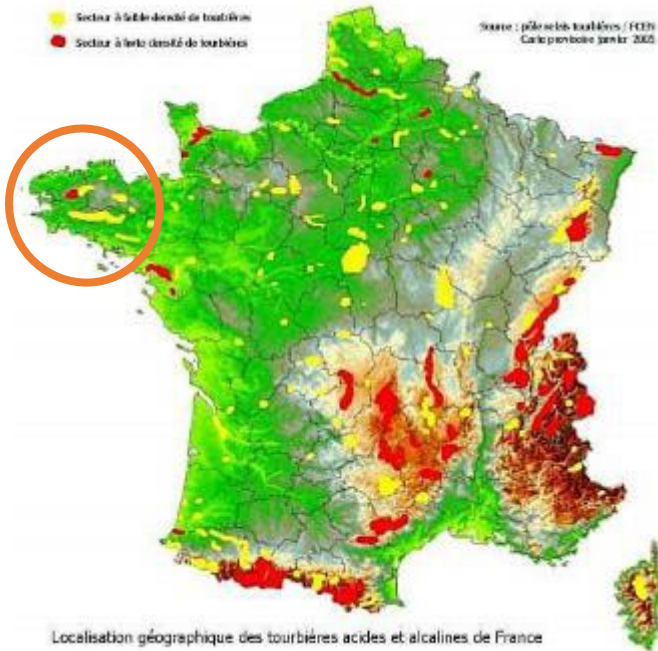
Projet de labellisation Ramsar

« landes et tourbières des monts d'Arrée »

Séminaire Ramsar France à Quimper, le 28/09/2022



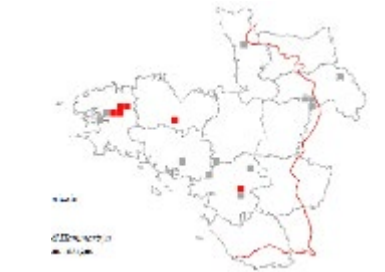
Les monts d'Arrée



Un ensemble exceptionnel de landes et tourbières atlantiques acides de France :

- 1 800 hectares de tourbières acides de pente dont quelques tourbières de couverture soit 70 % des surfaces de tourbières de Bretagne
 - 600 hectares de landes humides
- => Une originalité écologique pour le réseau Ramsar France

Les monts d'Arrée



Bastion national pour plusieurs espèces comme la Sphaigne de la Pylaie et le Malaxis des tourbières

Les monts d'Arrée



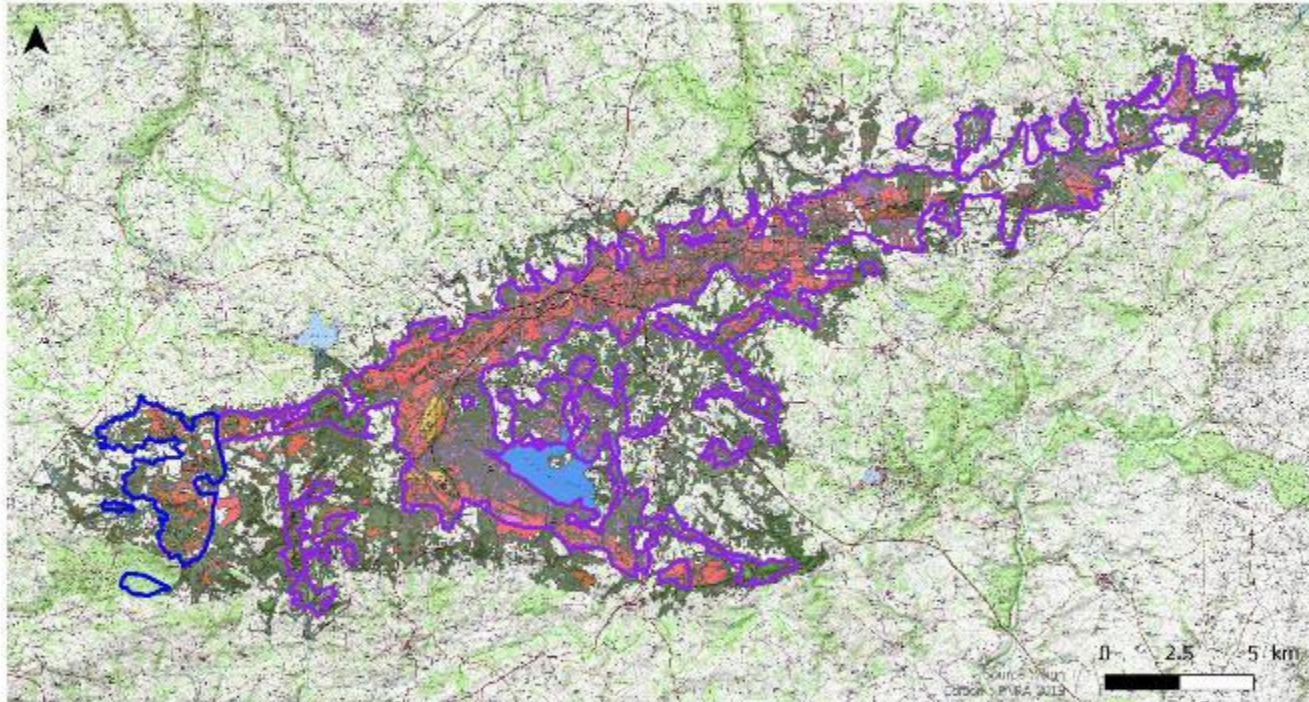
Site réservoir pour de nombreuses espèces animales : Courlis cendrés, Busards gris, Castor d'Europe, Mulette perlière

Les monts d'Arrée



Sites Natura 2000 monts d'Arrée centre et est - Forêt du Cranou, Menez Meur



Périmètres des sites



zonage

-  périmètre monts arree centre et est
-  périmètre menez meur_cranou

Site Natura 2000 FR5300013
« monts d'Arrée centre et est »
Superficie : **10 730 ha**

FR5300039 « Forêt du Cranou –
Menez Meur »
Superficie : **1 283 ha**

**Environ 13 000 ha,
23 communes, 4 EPCI**

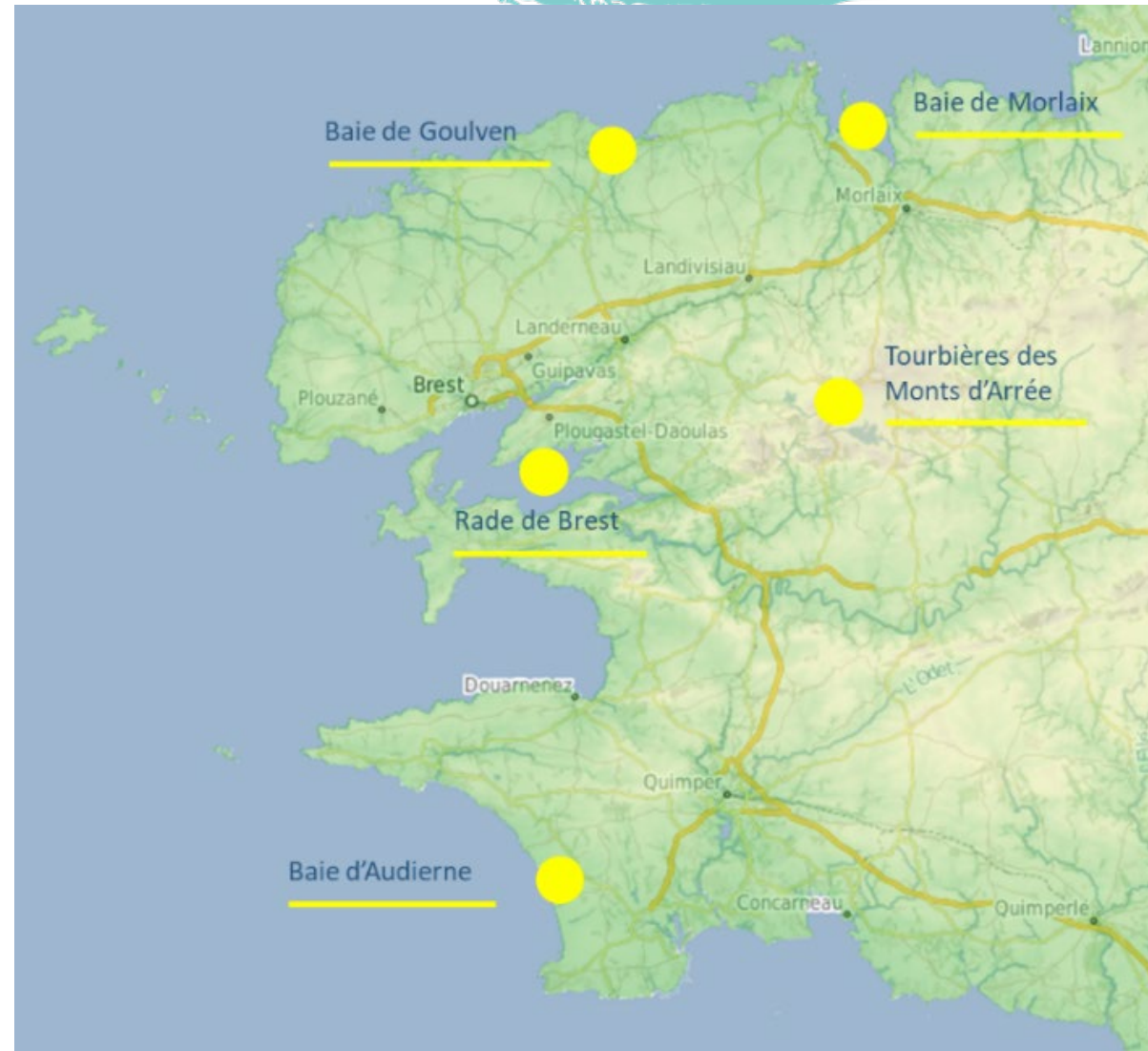
La génèse du projet



2016 : lancement de la démarche par le Département et la Camab à l'issue du colloque « Réparer la nature ? L'exemple des milieux humides »

2018 : réalisation d'une **étude d'opportunité** sur 5 sites finistériens potentiellement éligibles au label Ramsar

2019 : prolongement de cette étude sur les Monts d'Arrée → stage coordonné par la Camab en partenariat avec le PNRA et l'appui de l'université Rennes 2



La génèse du projet

→ **note de synthèse** (Camab, 2019)



1. CONTEXTE

Les Monts d'Arrée, dont les paysages de landes et tourbières ont été façonnés par l'homme représentent une entité fonctionnelle de très grande valeur. Ces fonctionnalités ont été identifiées au niveau national (art. 1990) comme compatibles avec une labellisation internationale Ramsar de milieux humides.

Les milieux humides comptent parmi les écosystèmes les plus productifs et diversifiés de la planète. Les fonctions écologiques qu'ils assurent sont le fondement de multiples services indispensables au bien-être humain.

La désignation en tant que site Ramsar constitue pour chaque zone humide concernée, un label de reconnaissance de leur importance internationale.

La désignation d'un Site Ramsar s'effectue sur la base de différents critères : type de zone humide rare ou unique, présence d'espèces animales ou végétales rares ou en danger, en nombre significatif à l'échelle mondiale.

Pour être labellisé Ramsar, un site doit répondre (au moins) à un critère Ramsar parmi les 9 existants.

Le réseau de sites :

- 2333 sites dans le monde
- 48 en France
- 2 en Bretagne (Lac de Morbihan, tourbières du Mont Saint-Michel)

La Convention de Ramsar est un traité international visant la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Le label associé à cette convention récompense et valorise des milieux aquatiques dont l'utilisation par l'homme a permis de conserver une forte qualité écologique. À l'origine axée sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, la convention a élargi son champ de validation à la protection de tous les aspects de la biodiversité et à la protection des valeurs sociales et culturelles présentes sur le territoire des zones humides.

La présente note a vocation à présenter aux acteurs du territoire des éléments synthétiques sur l'état de l'art et sur l'intérêt éventuel d'une labellisation Ramsar. Ce travail constitue une aide à la décision, notamment pour les élus des collectivités, qui seront amenés à décider d'introduire ou non, le processus de labellisation.

Paramètre	Commentaire	Contexte
Critères naturalistes Ramsar	5/9	
Adéquation avec les projets du territoire	Des questions sur la possibilité de produire un projet partagé	
Portage local fort	Intérêt des élus du Parc et des collectivités mais nécessité d'affiner le portage	
Appréciation globale : Territoire pouvant présenter une labellisation moyennant une réflexion partagée entre acteurs et collectivités concernées pour identifier un collectif autour de la préservation et de la valorisation des tourbières		



→ Pré-renseignement de la **FDR**

... Et la suite donnée !

Avril à Juin 2022

Phase de concertation des acteurs locaux

Ateliers thématiques :

- Périmètre et biodiversité
- Agriculture
- Gestion de l'eau

Entretien bilatéraux avec acteurs du tourisme et de l'éducation à l'environnement

1^{er} juillet 2022

COPIL Natura 2000

Comité de suivi Ramsar

Accompagnement continu de la Camab tout au long du processus

Septembre 2020

Lancement du projet



Parc
naturel
régional
d'Armorique
Park an Arvorig

Juin à septembre 2022

Rédaction du dossier de candidature

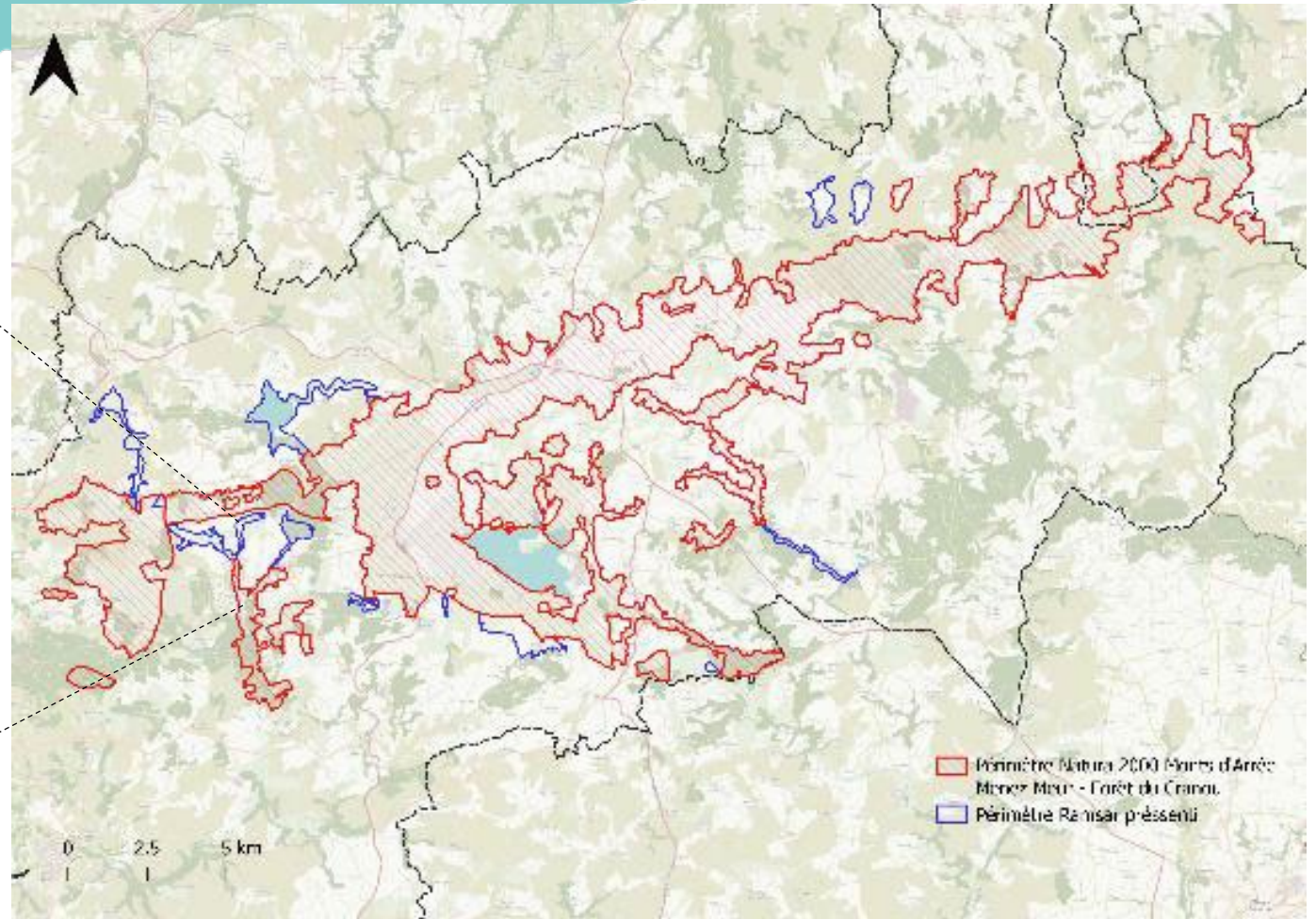
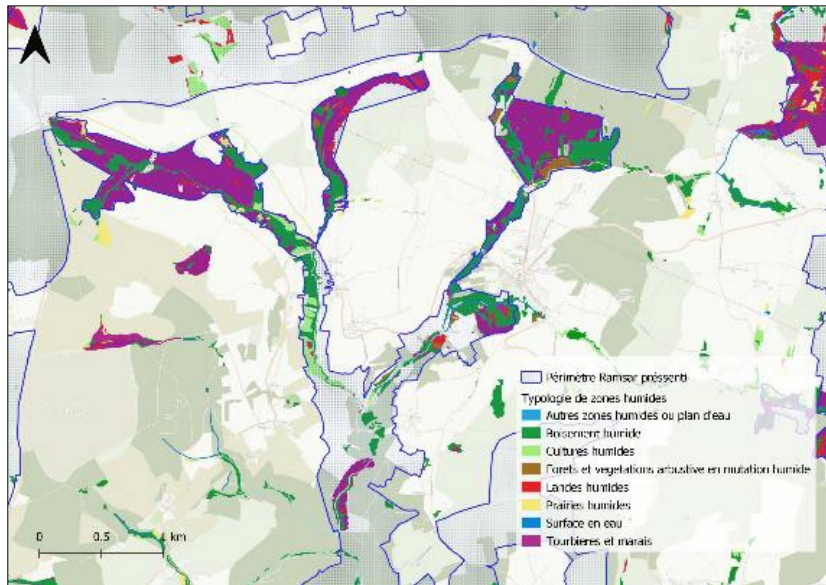
- Fiche descriptive Ramsar
- Projet de territoire (résultats de la concertation / plan d'action)

Septembre 2022

Séminaire annuel
Ramsar



Le périmètre proposé



La concertation a permis d'ajouter des tourbières hors Natura 2000 et des têtes de bassins versants et plans d'eau artificiels dans une logique de cohérence fonctionnelle du site

La concertation

3 ateliers
thématiques

Enjeux de biodiversité et
définition du périmètre

Les pratiques agricoles

La gestion de la ressource
en eau



9 entretiens
bilatéraux

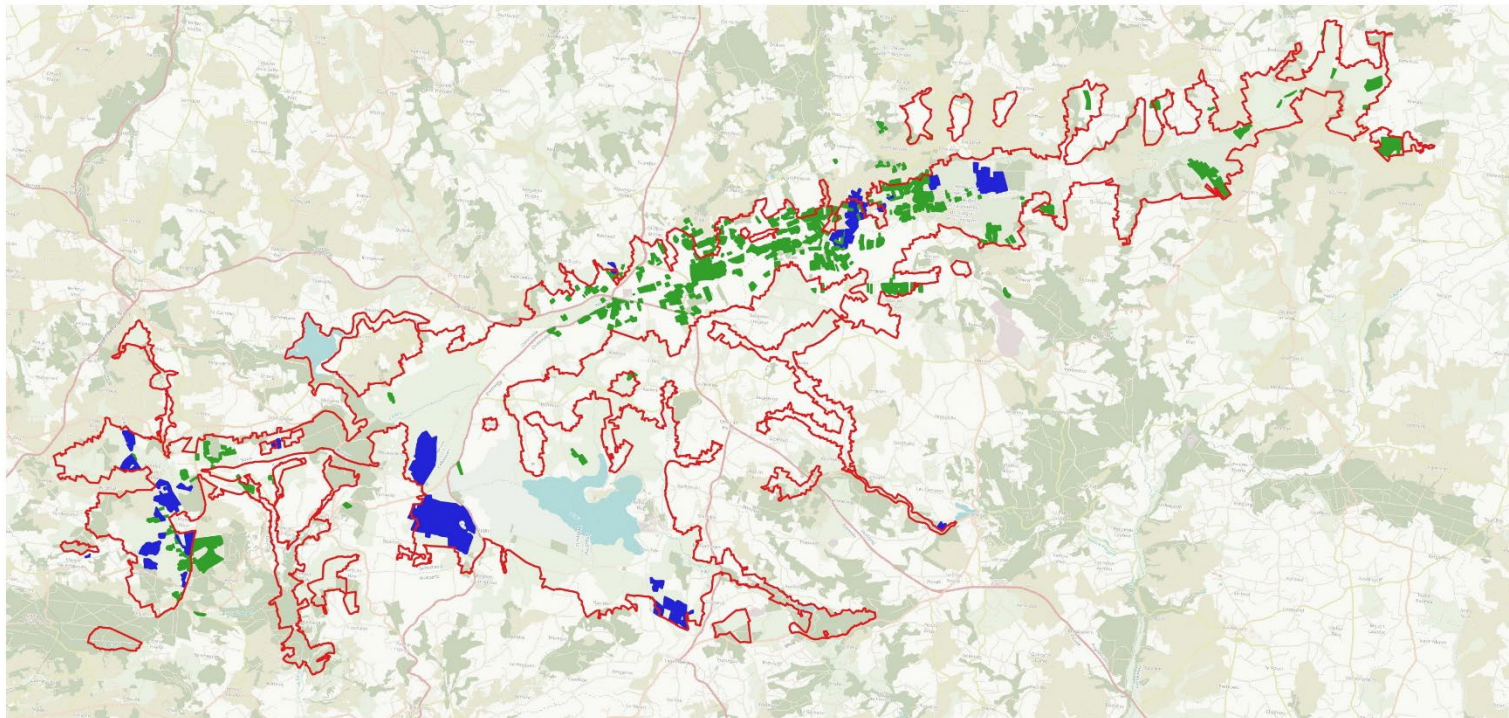
Au fil du Queffleuth
UBAPAR
ADDES
Ti menez Are
L'abbaye du Relec

Comité régional du
tourisme
Finistère 360°
Office de tourisme des
monts d'Arrée



Importance de l'agriculture

MAEc 2015 - 2021 et périmètre RAMSAR



□ Périmètre RAMSAR

MAEc

landes sous MAEc

■ HE19 pâturage

■ HE22 fauche de landes

0 2,5 5 km



Près de 1000 hectares de landes
gerés, un savoir faire unique en
Europe



Les grands objectifs

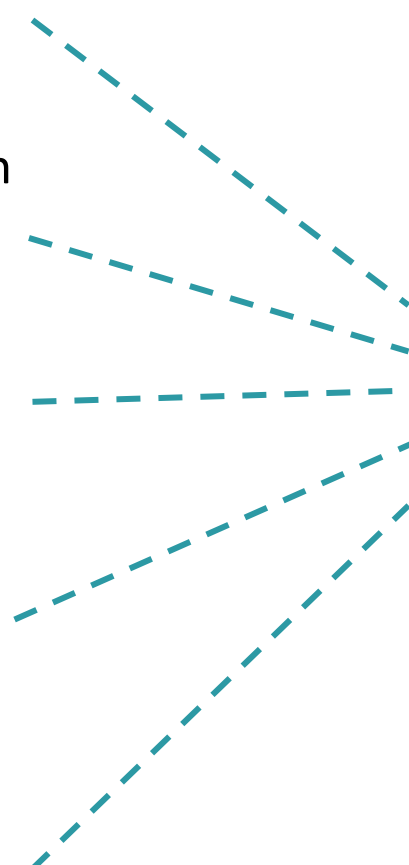
Grand objectif 1 : Sensibiliser à la biodiversité et au fonctionnement des milieux en favorisant le partage des connaissances scientifiques

Grand objectif 2 : Implication collective dans la gestion des milieux et des ressources

Grand objectif 3 : Assurer des usages et des pratiques raisonnés sur les monts d'Arrée

Grand objectif 4 : Assurer une communication effective pour atteindre les objectifs du plan d'action Ramsar

Grand objectif 5 : Assurer l'évaluation et le suivi régulier des objectifs du plan d'action Ramsar



Appropriation des objectifs du label par les populations pour mieux préserver les zones humides de l'Arrée

Et après ?

→ **2^{ème} phase de la concertation à prévoir :**

- Lancer des ateliers de concertation (notamment approfondir le volet tourisme / éducation à l'environnement)
- Lancer la concertation avec le grand public

→ **Terminer la fiche descriptive Ramsar :** échanges avec les experts scientifiques et les partenaires pour compléter la fiche

→ Objectif = **dépôt du dossier finalisé pour fin 2023 ...**

Un travail à venir, en partenariat resserré avec la Camab

Merci de votre attention



Objectif 1 : Sensibiliser à la biodiversité et au fonctionnement des milieux en favorisant le partage des connaissances scientifiques

1.1 Actions entrant dans le cadre agro-environnemental

1.1.1 Développer des animations en ferme ouverte pour le grand public visant la sensibilisation aux pratiques agricoles sur les zones humides

...

1.2 Actions à destination des publics scolaires

1.2.1 Mettre en place et suivre une aire terrestre éducative sur une zone humide

....

1.3 Actions à destination du grand public

1.3.1 Développer un nouveau produit touristique destiné à la découverte ludique des zones humides

...



Objectif 2 : Implication collective dans la gestion des milieux et des ressources

1.1 Actions liées à la mise en œuvre de réseaux d'échanges réguliers

1.1.1 Amplifier le dialogue territorial autour des enjeux environnementaux par l'organisation de forums de discussions

...

1.2 Actions destinées à impliquer le grand public dans la gestion des milieux naturels

1.2.1 Ouvrir des chantiers participatifs de restauration de zones humides

...

1.3 Constituer une communauté Ramsar

1.3.1 Associer les acteurs du territoire au label Ramsar, en faire des relais d'information et de sensibilisation



Objectif 3 : Assurer des usages et des pratiques raisonnés sur les milieux naturels des monts d'Arrée

1.1 Favoriser les pratiques raisonnées sur les zones humides et les milieux associés

1.1.1 Canaliser le public par balisage et fermeture de sentiers (Objectif du Life)

1.2.1 Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation des engins agricoles

1.2 Actions opérationnelles de restauration de milieux

1.2.1 Restaurer des landes et tourbières (Objectif du Life)



Objectif 4 : Assurer une communication effective pour atteindre les objectifs du plan d'action RAMSAR

1.1 Actions à destination des élus locaux

1.1.1 Développer des livrables pour les communes indiquant la biodiversité présente sur leur territoire

1.2 Actions à destination des acteurs touristiques

1.2.1 Développer une offre de formation pour en faire des relais d'informations



Le projet

➔ Critères écologiques

Critère 1 : Zones humides représentatives, rares ou uniques

Critère 2 : Espèces ou communautés menacées

Critère 3 : Diversité biologique

Critère 4 : Stade critique du cycle de vie

Critère 5 : 20 000 oiseaux d'eau

Critère 6 : 1 % d'une espèce d'oiseau d'eau

Critère 7 : Diversité en poissons

Critère 8 : Stade important pour les poissons

Critère 9 : 1% d'une espèce (hors oiseaux)

➔ Plan de gestion = docob avec une annexe Ramsar

